

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
LE 17 MAI 2019 À 9 H**

AVIS DE CONVOCATION

Le 16 mai 2019

Prenez avis qu'à la demande de la mairesse de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement est convoquée **le vendredi 17 mai 2019, à 9 h, à la salle du directeur, au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage, à Montréal**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

(s) Lyne Deslauriers

La secrétaire d'arrondissement
Lyne Deslauriers



ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire - 1191124005

Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-05 (5 soumissionnaires).

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire - 1191124006

Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-06 (2 soumissionnaires).

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1196251006

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 200 \$ à Comédiens et plus (COPS), 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 200 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 200 \$ à Institut F, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias, 250 \$ au Parahockey Montréal et 250 \$ à St-Michel vie sans frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige, 500 \$ à Espace-famille Villeray et 500 \$ à Les Productions Funambules Médias; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 500 \$ à Himalaya séniors du Québec, 500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki, 500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux, 500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques, 500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis et 250 \$ à Parahockey Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 400 \$ aux Éditions Parfam inc., 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville, 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire, 300 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; DISTRICT DE VILLERAY : 200 \$ à la Chorale Choeur Solis, 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à l'Association des locataires de Boyer, le tout pour diverses activités sociales.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire - 1181010028

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0308 du conseil d'arrondissement tenu le 5 septembre 2017 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.

District(s) : Villeray

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 11

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 16 mai 2019



Dossier # : 1191124005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-05 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres PRR-19-05;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-05-16 11:34

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1191124005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-05 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En 2019, le Service de l'urbanisme et de la mobilité offre aux arrondissements trois programmes de subvention distincts visant à améliorer le niveau de service des chaussées du réseau routier local, chacun répondant à des besoins différents:

- le *Programme de réfection du réseau routier local (PRRRL)*;
- le *Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)*;
- le *Programme de réhabilitation des chaussées par planage (PRCPR)*.

L'arrondissement est responsable de sélectionner les tronçons de rue, de déterminer la nature des travaux, en plus de prendre en charge la conception, le processus d'appel d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des travaux. Les enveloppes budgétaires couvrent non seulement les coûts des travaux, mais également le contrôle qualitatif et les honoraires professionnels. Chacun de ces programmes d'investissements participe, selon ses objectifs propres, à accroître le niveau de service sur l'ensemble du réseau routier local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0280 - le 4 septembre 2018 - Octroyer un contrat à la firme GBI experts-conseils inc. ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux de génie civil sur le réseau routier local, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 530 368,78 \$, incluant les taxes - appel d'offres public PRR-18-14.

CA17 14 0053 - le 14 mars 2017 - Octroyer un contrat à la firme IGF axiom inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des travaux d'infrastructures de génie civil sur le réseau routier local, tels que décrits aux documents de l'appel d'offres, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 121 873,50 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-17-01.

CA16 14 0128 - le 3 mai 2016 - Octroyer un contrat à la firme Groupe-Conseil Génipur inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique (Programme de réfection du réseau routier local 2016) au montant de 164 874,15 \$ taxes incluses, et ratifier le comité de sélection - appel d'offres public PRR-16-02.

DESCRIPTION

Les services professionnels requis se résument essentiellement à la conception de projets de réhabilitation de la chaussée selon diverses techniques et selon les critères définies dans les trois programmes d'investissement distincts offerts aux arrondissements par la Ville-centre, le tout pour les années 2019 et 2020.

JUSTIFICATION

En regard de la responsabilité qui incombe à l'arrondissement de remettre en état le réseau routier local, le contrat de services professionnels PRR-19-05 à octroyer est un jalon important et incontournable. L'ampleur des enveloppes d'investissements, le volume de travaux à concevoir, les ressources limitées et l'objectif de maintenir la cadence de travaux annuels justifient le recours à des services professionnels externes.

Contrat de services professionnels et tout contrat octroyé à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Adjudicataire	80,83	0,74	0 000 000 \$	0 000 000 \$	1 762 377,04 \$
FNX Innov inc.	80,5	0,71	0 000 000 \$	0 000 000 \$	1 836 200,19 \$
Axor Experts-conseils	76,33	0,69	0 000 000 \$	0 000 000 \$	1 842 411,03 \$
WSP Canada inc.	77	0,53	0 000 000 \$	0 000 000 \$	2 389 133,71 \$
GBI Experts-conseils	65,67	N/A	0 000 000 \$	0 000 000 \$	
Dernière estimation réalisée			0 000 000 \$	0 000 000 \$	1 617 858,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire - estimation)					144 519,04 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire - estimation)/estimation] x 100]					9,00 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale - adjudicataire)					80 033,99 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire] x 100]					5,00 %

Sur les neuf preneurs de cahiers, cinq ont déposé une soumission. Les motifs de désistement ne sont pas connus. Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public et est soumis au Décret 1049-2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est inscrit au registre (REA) de l'autorité des marchés publics.

L'écart de 9 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation est acceptable considérant que l'appel d'offres a été lancé tard. En effet, la plupart des arrondissements ont déjà retenu les services professionnels de firmes de consultant en vue d'assurer la conception des projets de la programmation 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 762 377,04 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 942 383,54 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 17-073
- Un montant maximal de 577 840,70 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 17-048
- Un montant maximal de 89 060,89 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 17-013

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre

2019 : 804 642,57 \$

2020 : 804 642,56 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report de l'octroi au conseil subséquent ferait en sorte de retarder l'amorce de la conception des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat: mai 2019.

Fin du mandat: À l'atteinte du montant total ou au terme d'une période de vingt-quatre (24) mois à partir de l'autorisation d'octroi, selon la première des deux éventualités à survenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 13 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GOULET
Ingénieure - Division de l'ingénierie et du
développement du domaine public

Tél : 514 872-5958
Télécop. : 514 868-4067

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-10

Genny PAQUETTE
Chef de division - études techniques

Tél : 514 872-1074
Télécop. : 514 872-1928

Dossier # : 1191124005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-05 (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1191124005 Prog Réfection VSMPE.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-16

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
**Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier**

NO GDD :

1191124005

Taux: 1.0951303727

No d'engagement

CC91124005

Financement de 100% implique une dépense nette à la charge des contribuables de:

1 609 285.13 \$

Provenances

Programme de réfection du réseau routier local		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 17-073	6101.7717073.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	1 032 032.85 \$	942 383.54 \$	942 385 \$
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 18-048	6101.7718048.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	632 810.90 \$	577 840.70 \$	577 842 \$
Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Local		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 17-013	6101.7717013.802701.01909.57201.000000.0000.166504.000000.98001.00000	97 533.29 \$	89 060.89 \$	89 062 \$
Total provenances		1 762 377.04 \$	1 609 285.13 \$	1 609 289 \$

Imputations

PRR V-SM-PE 2018-Surveillance de travaux-Chaussée et trottoirs-IGF AXIOM INC		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat - SP - chaussée	6101.7717073.802701.03107.54301.000000.0000.179341.000000.17020.00000	495 375.76 \$	452 344.10 \$	452 345 \$
Contrat SP - Trottoirs	6101.7717073.802701.03107.54301.000000.0000.179342.000000.17030.00000	536 657.08 \$	490 039.44 \$	490 040 \$
Sous-total		1 032 032.84 \$	942 383.54 \$	942 385 \$
PCPR V-SM-PE 2018-Surveillance de travaux-Chaussée et trottoirs-IGF AXIOM INC		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat SP - chaussée	6101.77118048.802701.03107.54301.000000.0000.179343.000000.17020.00000	297 421.12 \$	271 585.13 \$	271 586 \$
Contrat SP - Trottoirs	6101.7718048.802701.03107.54301.000000.0000.179344.000000.17030.00000	335 389.78 \$	306 255.57 \$	306 256 \$
Sous-total		632 810.90 \$	577 840.70 \$	577 842 \$
PCPR V-SM-PE 2018-Surveillance de travaux-Chaussée et trottoirs-IGF AXIOM INC		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat SP - chaussée	6101.7717013.802701.03107.54301.000000.0000.179345.000000.17020.00000	46 815.98 \$	42 749.23 \$	42 750 \$
Contrat SP - Trottoirs	6101.7717013.802701.03107.54301.000000.0000.179346.000000.17030.00000	50 717.31 \$	46 311.66 \$	46 312 \$
Sous-total		97 533.29 \$	89 060.89 \$	89 062 \$
Total imputations		1 762 377.03 \$	1 609 285.13 \$	1 609 289 \$



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Jean-François Rondou Téléphone : 514-868-3837
 Service/Arrondissement : _____

Période : _____ Année : 2016 **-16** Description de l'écriture : _____

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Dossier # : 1191124005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-05 (5 soumissionnaires).



Procès-verbal d'ouverture des soumissions: [pv_ouverture-PRR-19-05.pdf](#)



Liste des commandes: [SEAO_Liste des commandes-PRR-19-05.pdf](#)



Grille d'évaluation: [6-Grille-evaluation_avec formulesPRR-19-05.pdf](#)



Répartition annuelle et par programme: [PRR-19-05 répartition f ss projet.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GOULET
Ingénieure - Division de l'ingénierie et du
développement du domaine public

Tél : 514 872-5958
Télécop. : 514 868-4067

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **15 avril 2019, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross Analyste rédactrice
Claude-Étienne Poisson Préposé au contrôle des dossiers

SOUSSION PRR-19-05

Services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, (QC) CAN H4P1S4	√
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12 ^e étage Montréal, (QC) CAN H2N 2J8	√
GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, (QC) CAN H1A5K8	√
IGF Axiom Inc 4125 Autoroute des Laurentides Laval, (QC) CAN H7L 5W5	√
WSP Canada Inc 1135, boulevard Lebourgneuf Québec (QC) CAN G2K 0M5	√

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction du développement du territoire

Diane Mongeau



Claude-Étienne Poisson



Isabell Ross





Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : PRR-19-05

Numéro de référence : 1252586

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Appel d'offres de services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexper.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	Commande : (1569324) 2019-03-28 14 h 25 Transmission : 2019-03-28 14 h 25	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1568593) 2019-03-27 15 h 16 Transmission : 2019-03-27 15 h 16	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	Commande : (1569379) 2019-03-28 15 h Transmission : 2019-03-28 15 h	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Intervia Inc 7505 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2R2N7 http://www.intervia.ca	Madame Caterina Milioto Téléphone : 514 758-8002 Télécopieur :	Commande : (1568424) 2019-03-27 13 h Transmission : 2019-03-27 13 h	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IGF Axiom Inc 4125 AUTOROUTE DES LAURENTIDES Laval, QC, H7L 5W5 http://www.igfaxiom.com	Madame Stéphanie Boivin Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur :	Commande : (1569352) 2019-03-28 14 h 43 Transmission : 2019-03-28 14 h 43	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	Commande : (1568818) 2019-03-28 8 h 37 Transmission : 2019-03-28 8 h 37	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1568628) 2019-03-27 15 h 48 Transmission : 2019-03-27 15 h 48	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	Commande : (1568506) 2019-03-27 14 h 06 Transmission : 2019-03-27 14 h 06	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1568837) 2019-03-28 8 h 43 Transmission : 2019-03-28 8 h 43	3103058 - PRR-19-05-Addenda no 1 2019-04-08 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Appel d'offres PRR-19-05

Services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Villaray-Saint-Michel-Parc-Extension

Grille d'évaluation spécifique		Soumissionnaires				
Critères de sélection	Pointage	GBI Experts-conseil inc	IGF Axiom inc	Axor Experts-conseils	FNX Innov inc	WSP Canada inc
1. Présentation de l'offre	5	3,33	4,00	3,33	3,67	4,00
2. Compréhension du mandat et de la problématique	10	6,00	8,00	8,67	8,33	7,00
3. Méthodologie proposée	10	7,33	8,00	6,67	7,67	8,67
4. Expérience et expertise pertinente de la firme	15	7,33	12,50	13,00	11,83	11,00
5. Qualification et expérience du chargé de projet	30	25,00	24,33	21,33	25,00	25,33
6. Qualification et expérience de l'équipe de projet	30	16,67	24,00	23,33	24,00	21,00
Pointage intérimaire	100	65,66666667	80,83	76,33	80,5	77
Établissement du pointage final						
		GBI Experts-conseil inc	IGF Axiom inc	Axor Experts-conseils	FNX Innov inc	WSP Canada inc
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)			1 762 377,04 \$	1 842 411,03 \$	1 836 200,19 \$	2 389 133,71 \$
Établissement du pointage final - Application de la formule : <u>(Pointage intérimaire + 50)x10 000</u> Prix soumis		#DIV/0!	0,74	0,69	0,71	0,53
Rang et adjudicataire			1	3	2	4

Signatures des membres du comité:

Signature de la secrétaire du comité :

Isabell Ross

PRR-19-05 - Répartition budgétaire par année et par programme

2019	Type	PRRRL	PCPR	PRCPR	Total
	Dépense totale	516 016,43 \$	316 405,45 \$	97 533,29 \$	929 955,17 \$
	Chaussée	247 687,88 \$	148 710,56 \$	46 815,98 \$	443 214,42 \$
	Trottoir	268 328,54 \$	167 694,89 \$	50 717,31 \$	486 740,74 \$
2020	Type	PRRRL	PCPR	PRCPR	
	Dépense	516 016,43 \$	316 405,45 \$	0,00 \$	832 421,88 \$
	Chaussée	247 687,88 \$	148 710,56 \$	0,00 \$	396 398,45 \$
	Trottoir	268 328,54 \$	167 694,89 \$	0,00 \$	436 023,43 \$
2019-2020	Type	PRRRL	PCPR	PRCPR	
	Dépense	1 032 032,85 \$	632 810,90 \$	97 533,29 \$	1 762 377,04 \$
	Chaussée	495 375,77 \$	297 421,12 \$	46 815,98 \$	839 612,87 \$
	Trottoir	536 657,08 \$	335 389,78 \$	50 717,31 \$	922 764,17 \$
	Crédits nets	942 383,51 \$	577 840,68 \$	89 060,89 \$	1 609 285,08 \$



Dossier # : 1191124006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-06 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-19-06;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-05-16 11:35

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1191124006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-06 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En 2019, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) offre aux arrondissements trois programmes de subvention distincts visant à améliorer le niveau de service des chaussées du réseau routier local, chacun répondant à des besoins différents:

- le *Programme de réfection du réseau routier local (PRRRL)*;
- le *Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)*;
- le *Programme de réhabilitation des chaussées par planage (PRCPR)*.

L'arrondissement est responsable de sélectionner les tronçons de rue, de déterminer la nature des travaux, en plus de prendre en charge la conception, le processus d'appel d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des travaux. Les enveloppes budgétaires couvrent non seulement les coûts des travaux, mais également le contrôle qualitatif et les honoraires professionnels. Chacun de ces programmes d'investissements participe, selon ses objectifs propres, à accroître le niveau de service sur l'ensemble du réseau routier local. Le contrat PRR-19-06.

De son côté, l'arrondissement détient une enveloppe budgétaire d'investissement sur le réseau routier local, soit le Programme de réfection routière de l'arrondissement (PRR VSP). Cette année, ce programme permettra de réaliser des interventions ponctuelles de reconstruction de trottoir (RMT) ainsi que des constructions de saillies de trottoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0280 - le 4 septembre 2018 - Octroyer un contrat à la firme GBI experts-conseils inc. ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux de génie civil sur le réseau routier local, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 530 368,78 \$, incluant les taxes - appel

d'offres public PRR-18-14.

CA17 14 0053 - le 14 mars 2017 - Octroyer un contrat à la firme IGF axiom inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des travaux d'infrastructures de génie civil sur le réseau routier local, tels que décrits aux documents de l'appel d'offres, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 121 873,50 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-17-01.

CA16 14 0128 - le 3 mai 2016 - Octroyer un contrat à la firme Groupe-Conseil Génipur inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique (Programme de réfection du réseau routier local 2016) au montant de 164 874,15 \$ taxes incluses, et ratifier le comité de sélection - appel d'offres public PRR-16-02.

DESCRIPTION

Les services professionnels prévus au contrat PRR-19-06 couvrent la gestion et la surveillance des travaux d'infrastructures de génie civil aux fins de la réalisation des travaux du PRRRL, du PCPR, du PRCPR et du PRR VSP pour les années 2019 et 2020.

JUSTIFICATION

En regard de la responsabilité qui incombe à l'arrondissement de remettre en état le réseau routier local, le contrat de services professionnels PRR-19-06 à octroyer est un jalon important et incontournable. L'ampleur des enveloppes d'investissements, le volume de travaux à concevoir, les ressources limitées et l'objectif de maintenir la cadence de travaux annuels justifient le recours à des services professionnels externes.

Contrat de services professionnels et tout contrat octroyé à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Adjudicataire	75,17	0,84	1 291 095,00 \$	0 000 000 \$	1 484 436,48 \$
GBI Experts-conseil inc.	75,17	0,80	1 368 590,00 \$	0 000 000 \$	1 573 536,35 \$
Dernière estimation réalisée			0 000 000 \$	0 000 000 \$	1 285 730,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire - estimation)					198 706,48 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100]					15,00 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale - adjudicataire)					89 099,87 \$

Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire] x 100]	6,00 %
---	--------

Sur les dix preneurs de cahiers, deux ont déposé une soumission. Les motifs de désistement ne sont pas connus. Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public et est soumis au Décret 1049-2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est inscrit au registre (REA) de l'autorité des marchés publics.

L'écart de 15 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation est acceptable considérant que l'appel d'offres a été lancé tard. En effet, la plupart des arrondissements ont déjà retenu les services professionnels de firmes de consultant en vue d'assurer la réalisation de la programmation des travaux 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ce contrat provient de quatre programmes d'investissement sur les rues locales dont trois en provenance de la Ville centre. La répartition des sources de financement est détaillée dans l'intervention financière et résumée ci-après.

La portion assumée par l'arrondissement:

Une dépense de 434 892,95 \$ taxes incluses est assumée par le PRR de l'arrondissement.

La portion assumée par le SUM :

Une dépense de 1 049 543,55 \$ taxes incluses assumée par le SUM sera financée comme suit :

- Un montant maximal de 572 361,88 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 18-044
- Un montant maximal de 335 361,57 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 18-048
- Un montant maximal de 50 829,70 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 17-013

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre

2019 : 504 601,43 \$

2020 : 453 771,73 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report de l'octroi au conseil subséquent ferait en sorte de retarder le processus de réalisation des projets. Ultimement, si la période de validité des soumissions est dépassée, il faudra recommencer le processus d'appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat: mai 2019.

Fin du mandat: À l'atteinte du montant total ou au terme d'une période de vingt-quatre (24) mois à partir de l'autorisation d'octroi. selon la première des deux éventualités à survenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 14 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GOULET
Ingénieure - Division de l'ingénierie et du développement du domaine public

Tél : 514 872-5958
Télécop. : 514 868-4067

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-13

Genny PAQUETTE
Chef de division - études techniques

Tél : 514 872-1074
Télécop. : 514 872-1928

Dossier # : 1191124006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-06 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds 1191124006.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-14

Brigitte BEAUDREULT
Directrice

Tél : 514 872-9173
Division : Services administratifs

N° de dossier : 1191124006

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses - appel d'offres PRR-19-06 - (2 soumissionnaires)*
- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières et budgétaires présentées ci-dessous :*

Informations financières

Il s'agit d'un contrat à coûts partagés financé par les 3 programmes du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (PRRRL, PCPR, et PRCPR) et par le programme de réfection routière de l'arrondissement (PRR VSP).

PORTION ARRON	2019	2020	Total
Montant avant taxes	340 425,01 \$	37 825,00 \$	378 250,01 \$
TPS (5%)	17 021,25 \$	1 891,25 \$	18 912,50 \$
TVQ(9,975%)	33 957,39 \$	3 773,04 \$	37 730,44 \$
TOTAL (Taxes inclus)	391 403,66 \$	43 489,29 \$	434 892,95 \$
Ristournes	(33 999,95) \$	(3 777,77) \$	(37 777,72) \$
TOTAL (Net ristournes)	357 403,71 \$	39 711,52 \$	397 115,23 \$

Informations budgétaires

Provenance : 100 % ARRON

Projet : 55730 - Programme de réfection routière
 Sous-projet : 1955730-001 : Apaisement de la circulation
 Projet SIMON : 164048
 Requérant : Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

2019	2020	2021	Total
357	40	0	397

Imputation : 100% ARRON

Projet : 55730 - Programme de réfection routière
 Sous-projet : 1955730-012 – *Services professionnels gestion et surveillance des travaux PRR-19-06*
 Projet SIMON : 179227
 Requérant : Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

2019	2020	2021	Total
357	40	0	397

Informations comptables

<i>Provenance : 100% ARRON</i>	Crédits	Dépenses
6440.4019841.801650.01909.57201.000000.0000.102599.000000.98001.0 <i>Règlement no RCA18-14004 Travaux de réfection routière CA18 14 0408</i>	397 115,23 \$	434 892,95\$

<i>Imputation : 100% ARRON</i>	Crédits	Dépenses
6440.4019841.801650.03103.54301.000000.0000.179227.000000.17025.0 <i>Services professionnels gestion et surveillance des travaux PRR-19-06</i>	397 115,23 \$	434 892,95\$

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessus mentionnés.

Dossier # : 1191124006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-06 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1191124006 Prog Réfection VSMPE.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :

1191124006

Taux: 1.0951303727

No d'engagement

CC91124006

Financement de 100% implique une dépense nette à la charge des contribuables de:

958 373.15 \$

Provenances

Programme de réfection du réseau routier local		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 18-044	6101.7718044.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	626 613.75 \$	572 181.88 \$	572 183 \$
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 18-048	6101.7718048.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	367 264.64 \$	335 361.57 \$	335 362 \$
Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Local		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 17-013	6101.7717013.802701.01909.57201.000000.0000.166504.000000.98001.00000	55 665.15 \$	50 829.70 \$	50 831 \$
Total provenances		1 049 543.54 \$	958 373.15 \$	958 376 \$

Imputations

PRR V-SM-PE 2018-Surveillance de travaux-Chaussée et trottoirs-IGF AXIOM INC		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat SP - chaussée	6101.7718044.802701.03107.54301.000000.0000.178347.000000.17020.00000	300 774.60 \$	274 647.30 \$	274 648 \$
Contrat SP - Trottoirs	6101.7718044.802701.03107.54301.000000.0000.178348.000000.17030.00000	325 839.16 \$	297 534.58 \$	297 535 \$
Sous-total		626 613.76 \$	572 181.88 \$	572 183 \$
PCPR V-SM-PE 2018-Surveillance de travaux-Chaussée et trottoirs-IGF AXIOM INC		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat SP - chaussée	6101.7718048.802701.03107.54301.000000.0000.178349.000000.17020.00000	172 614.38 \$	157 619.94 \$	157 620 \$
Contrat SP - Trottoirs	6101.7718048.802701.03107.54301.000000.0000.178350.000000.17030.00000	194 650.26 \$	177 741.63 \$	177 742 \$
Sous-total		367 264.64 \$	335 361.57 \$	335 362 \$
PCPR V-SM-PE 2018-Surveillance de travaux-Chaussée et trottoirs-IGF AXIOM INC		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat SP - chaussée	6101.7717013.802701.03107.54301.000000.0000.178351.000000.17020.00000	26 719.27 \$	24 398.25 \$	24 399 \$
Contrat SP - Trottoirs	6101.7717013.802701.03107.54301.000000.0000.178352.000000.17030.00000	28 945.88 \$	26 431.45 \$	26 432 \$
Sous-total		55 665.15 \$	50 829.70 \$	50 831 \$
Total imputations		1 049 543.55 \$	958 373.15 \$	958 376 \$



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Jean-François Rondou Téléphone : 514-868-3837
 Service/Arrondissement : _____

Période : _____ Année : 2016 **-16** Description de l'écriture : _____

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Dossier # : 1191124006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-06 (2 soumissionnaires)



Procès-verbal d'ouverture des soumissions: [pv_ouverture-PRR-19-06.pdf](#)



Liste des commandes sur le SÉAO: [SEAO_Liste des commandes-PRR-19-06.pdf](#)



Grille d'évaluation: [6-Grille-evaluation_avec formulesPRR-19-06.pdf](#)



Répartition budgétaire: [PRR-19-06 répartition budgétaire ss projet.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GOULET
Ingénieure - Division de l'ingénierie et du développement du domaine public

Tél : 514 872-5958
Télécop. : 514 868-4067

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **23 avril 2019, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross Analyste rédactrice
Lyne Deslauriers, Secrétaire d'arrondissement

SOUSSION PRR-19-06

Services professionnels en gestion et en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, (QC) CAN H1A5K8	✓
IGF Axiom Inc 4125 Autoroute des Laurentides Laval, (QC) CAN H7L 5W5	✓

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction du développement du territoire


Diane Mongeau


Lyne Deslauriers


Isabell Ross



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : PRR-19-06

Numéro de référence : 1255251

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en gestion et en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexper.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	Commande : (1579106) 2019-04-15 11 h 15 Transmission : 2019-04-15 11 h 15	3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1 2019-04-15 11 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EFEL Experts-conseils inc. 835, montée Masson Bureau 201 Terrebonne, QC, J6W2C7	Madame Marjolaine Lévesque Téléphone : 450 326-3335 Télécopieur :	Commande : (1579050) 2019-04-15 10 h 32 Transmission : 2019-04-15 10 h 32	3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1 2019-04-15 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	Commande : (1575720) 2019-04-09 8 h 52 Transmission : 2019-04-09 8 h 52	3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1 2019-04-15 10 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe-Conseil Génipur inc. 18 av Papineau Bureau 207 Candiac, QC, J5R 5S8	Madame Katie Gauthier Téléphone : 450 619-9991 Télécopieur : 450 619-0999	Commande : (1576078) 2019-04-09 12 h 44 Transmission : 2019-04-09 12 h 44	3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1 2019-04-15 10 h 19 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Hatch Ltée 5 Place Ville Marie Suite 1 400 Montréal, QC, H3B2G2 http://www.hatch.com	Madame Raluca Ion Téléphone : 438 266-0839 Télécopieur :	Commande : (1573474) 2019-04-04 11 h 06 Transmission : 2019-04-04 11 h 06	3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1 2019-04-15 10 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IGF Axiom Inc 4125 AUTOROUTE DES LAURENTIDES Laval, QC, H7L 5W5 http://www.igfaxiom.com	Madame Stéphanie Boivin Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur :	Commande : (1575208) 2019-04-08 12 h 39 Transmission : 2019-04-08 12 h 39	3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1 2019-04-15 10 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191	Commande : (1573492) 2019-04-04 11 h 21	3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1 2019-04-15 10 h 18 - Courriel

Bureau 800-B
Montréal, QC, H3A 3C8

Télécopieur : 819 478-
2994

Transmission :
2019-04-04 11 h 21

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

MarchandHoule et Ass.
1332 rue beaubien est
Montréal, QC, H2G 1K8
<http://www.marchandhoule.com/>

[Monsieur Pierre-Olivier
Marchand](#)
Téléphone : 514 273-4212
Télécopieur :

Commande
: **(1575752)**
2019-04-09 9 h 12
Transmission :
2019-04-09 9 h 12

3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1
2019-04-15 10 h 18 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Ville de Brownsburg-Chatham
300 rue de L'Hôtel de ville
Brownsburg-Chatham, QC, J8G 3B4
<http://www.brownsburgchatham.ca>

[Monsieur Pierre-Alain
Bouchard](#)
Téléphone : 450 533-6687
Télécopieur :

Commande
: **(1576031)**
2019-04-09 11 h 54
Transmission :
2019-04-09 11 h 54

Mode privilégié : Ne pas recevoir

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout
le Québec)
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)
Téléphone : 418 623-2254
Télécopieur : 418 624-
1857

Commande
: **(1573613)**
2019-04-04 13 h 30
Transmission :
2019-04-04 13 h 30

3107902 - PRR-19-06- Addenda no 1
2019-04-15 10 h 18 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Services professionnels en gestion et en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
 PRR-19-06

Grille d'évaluation spécifique		Soumissionnaires						
Critères de sélection	Pointage	GBI Experts-conseil inc	IGF Axiom inc	o	o	o	o	o
1. Présentation de l'offre	5	3,67	4,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
2. Compréhension du mandat et de la problématique	10	7,67	7,67	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
3. Méthodologie proposée	10	7,67	8,33	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
4. Expérience et expertise pertinente de la firme	15	10,83	12,83	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
5. Qualification et expérience du chargé de projet	30	23,00	20,67	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
6. Qualification et expérience du personnel affecté au projet	30	22,33	21,67	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Pointage intérimaire	100	75,16666667	75,17	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Établissement du pointage final		GBI Experts-conseil inc	IGF Axiom inc	o	o	o	o	o
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)		1 573 536,35 \$	1 484 436,48 \$					
Établissement du pointage final - Application de la formule : <u>(Pointage intérimaire + 50)x10 000</u> Prix soumis		0,80	0,84	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Rang et adjudicataire		2	1					

Signatures des membres du comité:

Signature de la secrétaire du comité :

Isabell Ross

PRR-19-06 - Répartition budgétaire par année et par programme

2019	Type	PRRRL	PCPR	PRCPR	TOTAL Ville centre	PRR VSP	Total
	Dépense	313 306,88 \$	183 632,32 \$	55 665,15 \$	552 604,35 \$	391 403,66 \$	944 008,01 \$
	Chaussée	150 387,30 \$	86 307,19 \$	26 719,27 \$	263 413,76 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Trottoir	162 919,58 \$	97 325,13 \$	28 945,88 \$	289 190,58 \$		
2020	Type	PRRRL	PCPR	PRCPR		PRR VSP	
	Dépense	313 306,88 \$	183 632,32 \$	0,00 \$	496 939,20 \$	43 489,29 \$	540 428,49 \$
	Chaussée	150 387,30 \$	86 307,19 \$	0,00 \$	236 694,49 \$		
	Trottoir	162 919,58 \$	97 325,13 \$	0,00 \$	260 244,70 \$		
2019-2020	Type	PRRRL	PCPR	PRCPR		PRR VSP	
	Dépense	626 613,75 \$	367 264,64 \$	55 665,15 \$	1 049 543,54 \$	434 892,95 \$	1 484 436,49 \$
	Chaussée	300 774,60 \$	172 614,38 \$	26 719,27 \$	500 108,25 \$		
	Trottoir	325 839,15 \$	194 650,26 \$	28 945,88 \$	549 435,29 \$		
	Crédits nets	572 181,88 \$	335 361,57 \$	50 829,70 \$	958 373,15 \$	397 115,23 \$	1 355 488,38 \$



Dossier # : 1196251006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 200 \$ à Comédiens et plus (COPS), 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 200 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 200 \$ à Institut F, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias, 250 \$ au Parahockey Montréal et 250 \$ à St-Michel vie sans frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS -PERRAULT : 250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige, 500 \$ à Espace-famille Villeray et 500 \$ à Les Productions Funambules Médias; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 500 \$ à Himalaya séniors du Québec, 500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki, 500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux, 500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques, 500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis et 250 \$ à Parahockey Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 400 \$ aux Éditions Parfam inc., 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville, 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire, 300 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; DISTRICT DE VILLERAY : 200 \$ à la Chorale Choeur Solis, 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à l'Association des locataires de Boyer, le tout pour diverses activités sociales.

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil

d'arrondissement, pour l'année financière 2019 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

MONTANT : 2 150 \$

200 \$ à Comédiens et plus (COPS) - pour leur Festival interculturel de talents féminins;
250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour sa collaboration avec Alliance familles-école - pour l'activité l'Érablière urbaine;
300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier - pour le Gala de fin d'année du programme de basket-ball;
200 \$ au Groupe des bénévoles 1^{ère} et 2^{ième} Avenue - pour leur Fête de remerciements;
200 \$ à Institut F - pour l'atelier de communication interculturelle du projet Réussir la pluralité;
500 \$ à Les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;
250 \$ au Parahockey Montréal - pour leurs activités sportives;
250 \$ à St-Michel vie sans frontières - pour leurs activités de la Fête des mères et des pères 2019.

FRANÇOIS-PERRAULT

MONTANT : 1 550 \$

250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+ - pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;
300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige - pour leurs diverses activités sociales;
500 \$ à Espace-famille Villeray - pour la Su-Père Fête 2019;
500 \$ à les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;

PARC-EXTENSION

MONTANT : 3 000 \$

250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école - pour l'activité l'Érablière urbaine;
500 \$ à l'Himalaya séniors du Québec - pour leur projet « The day of love and peace »;
500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki - pour leur Conférence Laografia;
500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux - pour leurs diverses activités;
500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques - pour le Gala Ilios;
500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis - pour leur Festival;
250 \$ à Parahockey Montréal - pour leurs activités sportives.

SAINT-MICHEL

MONTANT : 3 000 \$

300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+ - pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;
400 \$ aux Éditions Parfam inc. - pour la Journée de lecture;
500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville - pour l'activité de lecture;
500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire - pour leur Gala de la persévérance scolaire;
300 \$ au Groupe des bénévoles 1^{ère} et 2^{ième} Avenue - pour leur Fête de remerciements;
500 \$ à Les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;
500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel - pour leur Colloque traditionnel du Groupe Orpères 2019.

VILLERAY

MONTANT : 1 700 \$

200 \$ à la Chorale Choeur Solis - pour leur concert de fin d'année;

500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier - pour le Gala de fin d'année du programme de basket-ball;

500 \$ à Les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;

500 \$ à l'Association des locataires de Boyer - pour leur Soirée épluchette de blé d'Inde 2019.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Nathalie VAILLANCOURT	Le 2019-05-16 08:59
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1196251006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 200 \$ à Comédiens et plus (COPS), 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 200 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 200 \$ à Institut F, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias, 250 \$ au Parahockey Montréal et 250 \$ à St-Michel vie sans frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige, 500 \$ à Espace-famille Villeray et 500 \$ à Les Productions Funambules Médias; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 500 \$ à Himalaya séniors du Québec, 500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki, 500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux, 500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques, 500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis et 250 \$ à Parahockey Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 400 \$ aux Éditions Parfam inc., 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville, 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire, 300 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; DISTRICT DE VILLERAY : 200 \$ à la Chorale Choeur Solis, 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à l'Association des locataires de Boyer, le tout pour diverses activités sociales.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a convenu de la mise sur pied d'un fonds discrétionnaire afin de répondre à des demandes ponctuelles d'aide

financière d'organismes à but non lucratif, présents dans les différents districts de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement a déjà versé des contributions financières ponctuelles afin d'aider différents organismes qui offrent des services à la population locale.

DESCRIPTION

FONDS DE LA MAIRESSE

200 \$ à Comédiens et plus (COPS) - pour leur Festival interculturel de talents féminins;

250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école - pour l'activité l'Érablière urbaine;

300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier - pour le Gala de fin d'année du programme de basket-ball;

200 \$ au Groupe des bénévoles 1^{ère} et 2^{ième} Avenue - pour leur Fête de remerciements;

200 \$ à Institut F - pour l'atelier de communication interculturelle du projet Réussir la pluralité;

500 \$ à les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;

250 \$ au Parahockey Montréal - pour leurs activités sportives;

250 \$ à St-Michel vie sans frontières - pour leurs activités de la Fête des mères et des pères 2019.

FRANÇOIS-PERRAULT

250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+ - pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;

300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige - pour leurs diverses activités sociales;

500 \$ à Espace-famille Villeray - pour la Su-Père Fête 2019;

500 \$ à les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019.

PARC-EXTENSION

250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école - pour l'activité l'Érablière urbaine;

500 \$ à l'Himalaya séniors du Québec - pour leur projet « The day of love and peace »;

500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki - pour leur Conférence Laografia;

500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux - pour leurs diverses activités;

500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques - pour le Gala Ilios;

500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis - pour leur Festival;

250 \$ à Parahockey Montréal - pour leurs activités sportives.

SAINT-MICHEL

300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+ - pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;

400 \$ aux Éditions Parfam inc. - pour la Journée de lecture;

500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville - pour l'activité de lecture;

500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire - pour leur Gala de la persévérance

scolaire;

300 \$ au Groupe des bénévoles 1^{ère} et 2^{ième} Avenue - pour leur Fête de remerciements;

500 \$ à les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;

500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel - pour leur Colloque traditionnel du Groupe Orpères 2019.

VILLERAY

200 \$ à la Chorale Choeur Solis - pour leur concert de fin d'année;

500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier - pour le Gala de fin d'année du programme de basket-ball;

500 \$ à les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;

500 \$ à l'Association des locataires de Boyer - pour leur Soirée épluchette de blé d'Inde 2019.

JUSTIFICATION

À la demande du conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

FONDS DE LA MAIRESSE

MONTANT : 2 150 \$

IMPUTATION 2019 :

2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029335.00000.00000

200 \$ à Comédiens et plus (COPS) - 529149

250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école - 109799

300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier - 103112

200 \$ au Groupe des bénévoles 1^{ère} et 2^{ième} Avenue - à venir

200 \$ à Institut F - 503071

500 \$ à les Productions Funambules Médias - 241330

250 \$ au Parahockey Montréal - à venir

250 \$ à St-Michel vie sans frontières - 327583

FRANÇOIS-PERRAULT

MONTANT : 1 550 \$

IMPUTATION 2019 :

2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029195.00000.00000

250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+ - 365065

300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige - 135686

500 \$ à Espace-famille Villeray - 350810

500 \$ à les Productions Funambules Médias - 241330

PARC-EXTENSION

MONTANT : 3 000 \$

IMPUTATION 2019 :

2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029128.00000.00000

250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école -

109799

500 \$ à l'Himalaya séniors du Québec - 142353

500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki - 128777

500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux - 109790

500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques - 137253

500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis - 192145

250 \$ à Parahockey Montréal - à venir

SAINT-MICHEL

MONTANT : 3 000 \$

IMPUTATION 2019:

2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029130.00000.00000

300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+ - 365065

400 \$ aux Éditions Parfam inc. - 370395

500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville - 103112

500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire - 330571

300 \$ au Groupe des bénévoles 1^{ère} et 2^{ème} Avenue - à venir

500 \$ à les Productions Funambules Médias - 241330

500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel - 133437

VILLERAY

MONTANT : 1 700 \$

IMPUTATION 2019 :

2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029336.00000.00000

200 \$ à la Chorale Choeur Solis - 327074

500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier - 103112

500 \$ à les Productions Funambules Médias - 241330

500 \$ à l'Association des locataires de Boyer - 137236

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe
(Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BARRÉ
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 872-8458
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-08

Jean-Marc LABELLE
Chef de Division SLDS—Développement et
expertise

Tél : 514 872-8458
Télécop. :

Dossier # : 1196251006**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Objet :

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 200 \$ à Comédiens et plus (COPS), 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 200 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 200 \$ à Institut F, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias, 250 \$ au Parahockey Montréal et 250 \$ à St-Michel vie sans frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS -PERRAULT : 250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige, 500 \$ à Espace-famille Villeray et 500 \$ à Les Productions Funambules Médias; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 500 \$ à Himalaya séniors du Québec, 500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki, 500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux, 500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques, 500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis et 250 \$ à Parahockey Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 400 \$ aux Éditions Parfam inc., 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville, 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire, 300 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; DISTRICT DE VILLERAY : 200 \$ à la Chorale Choeur Solis, 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à l'Association des locataires de Boyer, le tout pour diverses activités sociales.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds 1196251006 Contributions.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-14

Brigitte BEAUDREULT
Directrice des services administratifs

Tél : 514 872-9173

Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-
Extension , Direction des services
administratifs

Dossier 1196251006

«Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 200 \$ à Comédiens et plus (COPS), 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 200 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 200 \$ à Institut F, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias, 250 \$ au Parahockey Montréal et 250 \$ à St-Michel vie sans frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige, 500 \$ à Espace-famille Villeray et 500 \$ à Les Productions Funambules Médias; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 500 \$ à Himalaya séniors du Québec, 500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki, 500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux, 500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques, 500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis et 250 \$ à Parahockey Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 400 \$ aux Éditions Parfam inc., 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville, 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire, 300 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; DISTRICT DE VILLERAY : 200 \$ à la Chorale Choeur Solis, 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à l'Association des locataires de Boyer, le tout pour diverses activités sociales.»

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.

FONDS DE LA MAIRESSE

IMPUTATION 2019 : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029335.00000.00000

Montants	Organisme	Raison	Numéro de fournisseur
200 \$	à Comédiens et plus (COPS) -	pour leur Festival interculturel de talents féminins;	529149
250 \$	à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour	pour l'activité l'Érablière urbaine;	109799
300 \$	à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier	pour le Gala de fin d'année du programme de basket-ball;	103112
200 \$	au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue -	pour leur Fête de remerciements;	à venir
200 \$	à Institut F	pour l'atelier de communication interculturelle du projet Réussir la pluralité;	503071
500 \$	à les Productions Funambules Médias - pour la 10e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;	pour la 10e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;	241330
250 \$	au Parahockey Montréal - pour leurs activités sportives;	pour leurs activités sportives;	à venir
250 \$	à St-Michel vie sans frontières -	pour leurs activités de la Fête des mères et des pères 2019.	327583
2 150 \$			

FRANÇOIS-PERRAULT

IMPUTATION 2019 : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029195.00000.00000

Montants	Organisme	Raison	Numéro de fournisseur
250 \$	au centre communautaire Rendez-vous 50+	pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;	365065
300 \$	au Club de l'âge d'or Boule de neige	pour leurs diverses activités sociales;	135686
500 \$	à Espace-famille Villeray	pour la Su-Père Fête 2019;	350810
500 \$	à les Productions Funambules Médias	pour la 10e édition du Cinéma sous les étoiles 2019.	241330
1 550 \$			

PARC-EXTENSION

IMPUTATION 2019 : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029128.00000.00000

Montants	Organisme	Raison	Numéro de fournisseur
250 \$	à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école	pour l'activité l'Érablière urbaine;	109799
500 \$	à l'Himalaya séniors du Québec	pour leur projet « The day of love and peace »;	142353
500 \$	à La troupe folklorique grecque Syrtaki	pour leur Conférence Laografia;	128777
500 \$	à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux	pour leurs diverses activités;	109790
500 \$	à la Société d'entraide des femmes grecques	pour le Gala Ilios;	137253
500 \$	à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis	pour leur Festival;	192145
250 \$	à Parahockey Montréal	pour leurs activités sportives.	à venir
3 000 \$			

SAINT-MICHEL

IMPUTATION 2019: 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029130.00000.00000

Montants	Organisme	Raison	Numéro de fournisseur
300 \$	au centre communautaire Rendez-vous 50+	pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;	365065
400 \$	aux Éditions Parfum inc.	pour la Journée de lecture;	370395
500 \$	à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville	pour l'activité de lecture;	103112
500 \$	au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire	pour leur Gala de la persévérance scolaire;	330571
300 \$	au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue	pour leur Fête de remerciements;	à venir
500 \$	à les Productions Funambules Médias	pour la 10e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;	241330
500 \$	à la Maison de la famille de St-Michel	pour leur Colloque traditionnel du Groupe Orpères 2019.	133437
3 000 \$			

VILLERAY

IMPUTATION 2019 : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029336.00000.00000

Montants	Organisme	Raison	Numéro de fournisseur
200 \$	à la Chorale Choeur Solis	pour leur concert de fin d'année;	327074
500 \$	à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier	pour le Gala de fin d'année du programme de basket-ball;	103112
500 \$	à les Productions Funambules Médias	pour la 10e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;	241330
500 \$	à l'Association des locataires de Boyer	pour leur Soirée épluchette de blé d'Inde 2019.	137236
1 700 \$			

11 400 \$



Dossier # : 1181010028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0308 de ce conseil en date du 5 septembre 2017 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans intitulés «Quatreplex Boyer», réalisés par Rouge architecture, datés du 16 novembre 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 avril 2019 et visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0308 de ce conseil en date du 5 septembre 2017 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-05-06 14:31

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1181010028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0308 de ce conseil en date du 5 septembre 2017 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande est déposée afin d'autoriser les modifications qui ont été réalisées en cours de construction au bâtiment résidentiel de 4 logements sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.

Les plans de construction avaient fait l'objet d'approbation en vertu des critères et objectifs relatifs aux nouvelles constructions et des constructions hors toit du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001). Toutes modifications à ces derniers nécessitent donc une nouvelle approbation en vertu de ces mêmes critères et objectifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD17-14 - 7 août 2017 - D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 7241, rue Boyer suite à la demande de permis de démolition portant le numéro 3001298715, déposée le 12 avril 2017, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14007) et d'approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé visant la construction d'un bâtiment de 2 étages, avec construction hors toit et sous-sol, abritant quatre logements et occupant au plus 50% de la surface du terrain.

CA17 14 0308 - 5 septembre 2017 - Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer. Demande de permis 3001298720.

DESCRIPTION

La construction du bâtiment résidentiel est en grande partie terminée et les logements sont aujourd'hui occupés. Durant les travaux, plusieurs inspections ont été effectuées pour vérifier qu'ils s'effectuaient conformément à ceux autorisés. Il a été constaté que des modifications ont été apportées au bâtiment alors qu'elles n'avaient pas été permises.

1- Briques

D'abord, au mois d'avril 2018, avant de procéder à l'installation du revêtement de maçonnerie sur la façade arrière, le promoteur et l'architecte avaient adressé une demande écrite à l'arrondissement pour savoir s'il serait possible d'installer une brique de format plus grand que celui autorisé.

Il a été communiqué aux requérants qu'il ne leur serait pas permis d'utiliser une brique de format différent. Les raisons étant que le format CSR est démesuré pour les bâtiments de petits gabarits et que la Direction accorde de l'importance à l'apparence des façades arrière puisque désormais les ruelles sont utilisées comme milieux de vie.

Malgré cet avis et quelques rencontres avec le promoteur, ce dernier a tout de même procédé à l'installation de la brique. Un avis d'infraction ainsi qu'un constat d'infraction ont été envoyés au promoteur pour lui demander d'effectuer les travaux correctifs.

Ne voulant pas ôter sa brique, le requérant propose d'installer par-dessus celle-ci un parement métallique de couleur gris foncé.

2- Balcons

Initialement, il était planifié de construire à l'arrière des balcons d'une largeur équivalente à celle du bâtiment. Celle-ci a été modifiée et les balcons ont désormais 5,25 mètres de large alors qu'ils auraient dû avoir 7,69 mètres de largeur.

3- Éléments mécaniques

Le nombre (15 au lieu de 11) et la couleur des sorties de conduits de ventilation (blanc au lieu d'acier galvanisé) qui ont été installés à l'arrière sont aussi différents. En plus, étant donné les modifications qui ont eu lieu sur la largeur des balcons, ceux des logements du rez-de-chaussée et du sous-sol sont apparents alors qu'il était proposé de les dissimuler sous les balcons.

4- Portes

Les portes d'entrée en façade qui ont été autorisées étaient entièrement fenestrées avec un cadre de couleur noire. Celles qui ont été installées sont plutôt en acier de couleur noir comprenant 3 carreaux vitrés.

JUSTIFICATION

Les critères et les objectifs en vertu desquels doit être faite l'analyse de la demande sont joints au présent document.

En se référant à ces objectifs et critères, la Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée pour:

- les portes d'entrée en façade car elles s'intègrent au style architectural du bâtiment;
- la largeur des balcons car ils demeurent de dimensions suffisantes pour constituer des espaces de vie extérieure.

Par contre, la Direction du développement du territoire émet un avis défavorable concernant les éléments suivants:

- la couleur des éléments mécaniques qui ont été installés, puisque trop apparente;
- d'installer des sortie de conduit de ventilation de couleur s'harmonisant avec celle de la brique ou qu'ils soient en acier galvanisé comme autorisé;
- le parement métallique proposé à l'arrière étant donné l'historique des interventions auprès du promoteur et de l'architecte et d'exiger l'installation de la brique qui a été

autorisée.

À sa séance du 9 octobre 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation favorable pour les éléments suivants:

- les portes d'entrée en façade;
- la largeur modifiée des balcons à l'arrière.

Puis, ils ont émis un avis défavorable concernant les éléments suivants:

- l'installation d'un parement métallique sur l'élévation arrière et ils recommandent que soit installée la brique qui a été autorisée par la résolution CA17 14 0308;
- les sorties de ventilation qui ont été installées sur l'élévation arrière et ils recommandent qu'elles soient remplacées par d'autres dont la couleur soit celle prévue initialement, c'est-à-dire en acier galvanisé, ou qu'elles soient d'une teinte qui s'harmonise avec celle de la brique.

Le requérant a été informé de la recommandation du CCU et il a modifié ses plans conformément à l'avis. Par contre, il a été constaté que l'escalier à l'arrière n'était pas conforme au Code du Bâtiment. Dès lors, une demande a été adressée au comité des mesures différentes à la ville pour le conserver. Le comité a rendu une décision favorable le 28 février dernier (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux: 7 330\$;
Coût du permis: 140\$;
Coût du PIIA: 276\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au plan d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Dossier # : 1181010028

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises

Objet : Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0308 de ce conseil en date du 5 septembre 2017 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.



[1171010027 - Plans estampillés.pdf](#)[CD 17-14 7241 Boyer.pdf](#)[Certificat localisation.pdf](#)



[PIIA-critères et objectifs nouv construction.pdf](#)[Resolution1171010027.pdf](#)



[IMG 20180706 153015.jpg](#)[IMG 20180706 154534.jpg](#)



[1181010028 Plans estampillés.pdf](#)[Décision mesures différentes 7241-47 Boyer.pdf](#)



[PV 2018-10-09 CCU final .pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706



Quatreplex Boyer

7241-47, rue Boyer, Montréal (Québec)

émis pour permis révisé

18 juillet 2017

Liste des plans d'architecture

#	Titre
A000	Page Titre
A001	Implantation existante et proposée
A100	Notes de construction
A101	Plan du sous-sol et du rez-de-chaussée
A102	Plan du 2 ^e étage et de la mezzanine
A103	Plan de la toiture
A201	Élévations avant et arrière
A202	Élévation latérale
A203	Élévation latérale
A301	Coupe longitudinale



6750, avenue de l'Épiphanie, espace 215, Montréal (Québec) H2V 4M1
www.rouge.archi T. 514.658.8035 F. 514.658.8037 C. info@rouge.archi

MAÎTRE D'OUVRAGE

Les Entreprises Conik

a/s Nicola Padulo

7277, rue Berri
Montréal (Québec)
514.992.5768

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

Ingcon consultants

Nelson Vieira Couto ingénieur

4051, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2W 1Y7
T. 514.439.4339 C. 514.912.1922

ENTREPRENEUR

Les Entreprises Conik

9300-8654 Québec inc.
rbq 5653-3084-01

7277, rue Berri
Montréal (Québec)
514.992.5768

**NE PAS CONSTRUIRE
AVEC CES PLANS**

Direction du développement du territoire

**Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**

Ville de Montréal

GDD : 1171010027

Date : 8 août 2017

Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1171010027
Date : 8 août 2017

MAÎTRE D'OUVRAGE

Les Entreprises Conik
a/s Nicola Padulo
7277, rue Berri
Montréal (Québec)
514.992.5768

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

Ingcon consultants
Nelson Vieira Couto ingénieur

4051, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2W 1Y7
T. 514.439.4399 C. 514.912.1922

ENTREPRENEUR

Les Entreprises Conik
9300-8654 Québec inc.
rtq 5663-3084-01

7277, rue Berri
Montréal (Québec)
514.992.5768

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	Pour permis de construction	11/04/17
02	Pour permis de construction révisé	29/06/17
03	Pour permis de construction révisé	18/07/17

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.



NOM DU PROJET

7241 Boyer

nouvelle construction

7241, rue Boyer
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

RÉAMÉNAGEMENT

élévations avant et arrière

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ

17 juillet 2017

NUMÉRO DE PROJET

15-454

CONCEPTION

J-L Hamelin

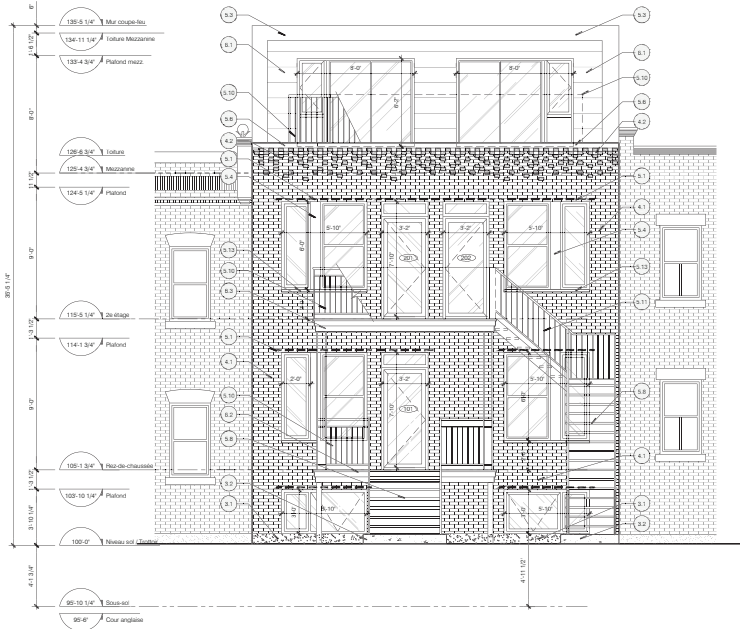
VÉRIFICATION

J-L Hamelin

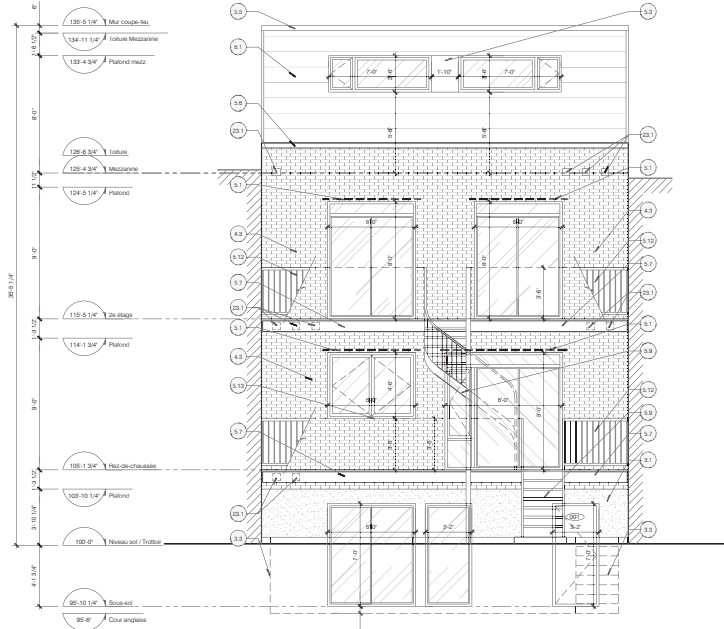
A201

NB DE PAGES

10



1 ÉLÉVATION AVANT
1/4" = 1'-0"



2 ÉLÉVATION ARRIÈRE
1/4" = 1'-0"

NE PAS CONSTRUIRE
AVEC CES PLANS

Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1171010027
Date : 8 août 2017

MAÎTRE D'OUVRAGE

Les Entreprises Conik

a/s Nicola Padulo

7277, rue Berri
Montréal (Québec)
514.992.5768

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

Ingcon consultants

Nelson Vieira Couto ingénieur

4051, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2W 1Y7
T. 514.439.4339 C. 514.912.1922

ENTREPRENEUR

Les Entreprises Conik

9300-8654 Québec inc.
rtq 5663-3084-01

7277, rue Berri
Montréal (Québec)
514.992.5768

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	Pour permis de construction	11/04/17
02	Pour permis de construction révisé	29/06/17
03	Pour permis de construction révisé	18/07/17

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction.

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.



NOM DU PROJET

7241 Boyer

nouvelle construction

7241, rue Boyer
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

RÉAMÉNAGEMENT

élévation latérale G

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ

17 juillet 2017

NUMÉRO DE PROJET

15-454

CONCEPTION

J.-L. Hamelin

VÉRIFICATION

J.-L. Hamelin

NUMÉRO DE PAGE

15-454

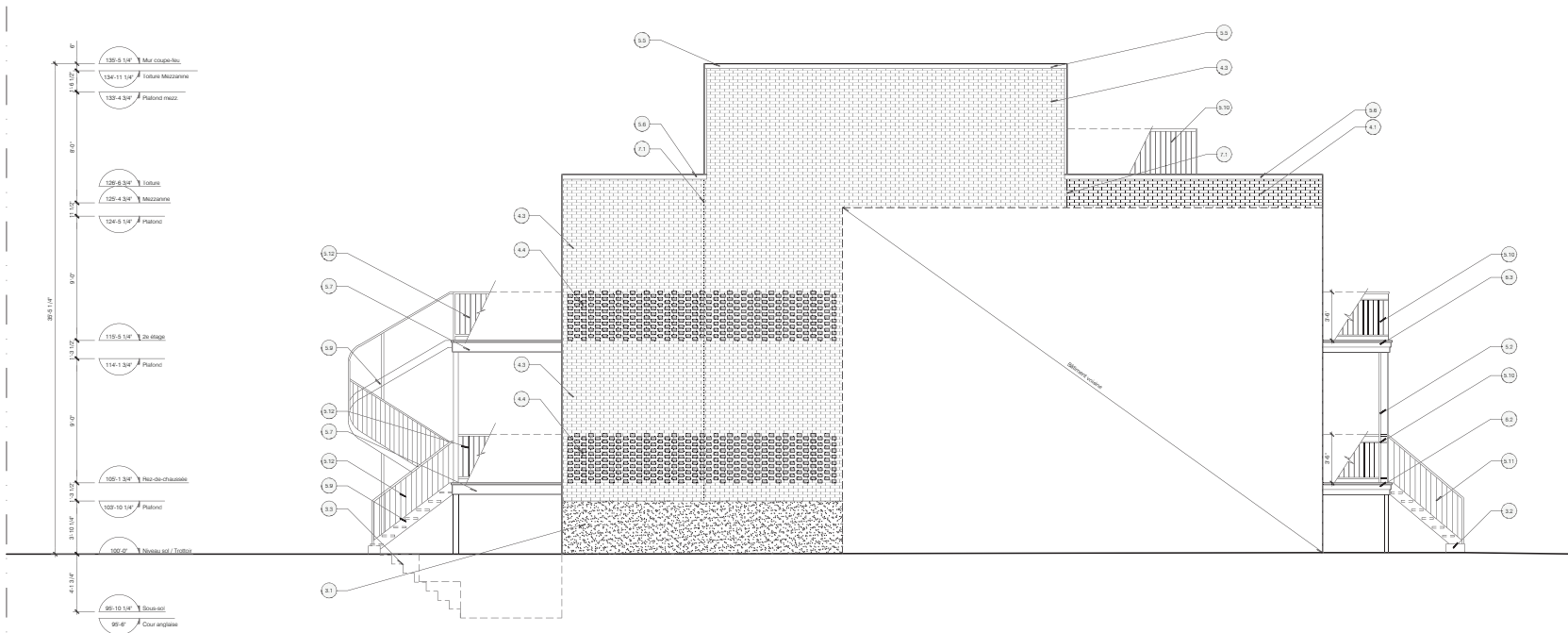
A202

NB DE PAGES

10

NE PAS CONSTRUIRE
AVEC CES PLANS

1 ÉLÉVATION LATÉRALE G
1/4" = 1'-0"



Direction du développement du territoire
 Arrondissement de
 Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
 Ville de Montréal
 GDD : 1171010027
 Date : 8 août 2017

MAÎTRE D'OUVRAGE
 Les Entreprises Conik
 a/s Nicola Padulo
 7277, rue Berri
 Montréal (Québec)
 514.992.5768

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
 Ingcon consultants
 Nelson Vieira Couto ingénieur
 4051, boulevard Saint-Laurent
 Montréal (Québec) H2W 1Y7
 T. 514.439.4399 C. 514.912.1922

ENTREPRENEUR
 Les Entreprises Conik
 9300-8654 Québec inc.
 # rtq 5663-3084-01
 7277, rue Berri
 Montréal (Québec)
 514.992.5768

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	Pour permis de construction	11/04/17
02	Pour permis de construction révisé	29/06/17
03	Pour permis de construction révisé	18/07/17

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.

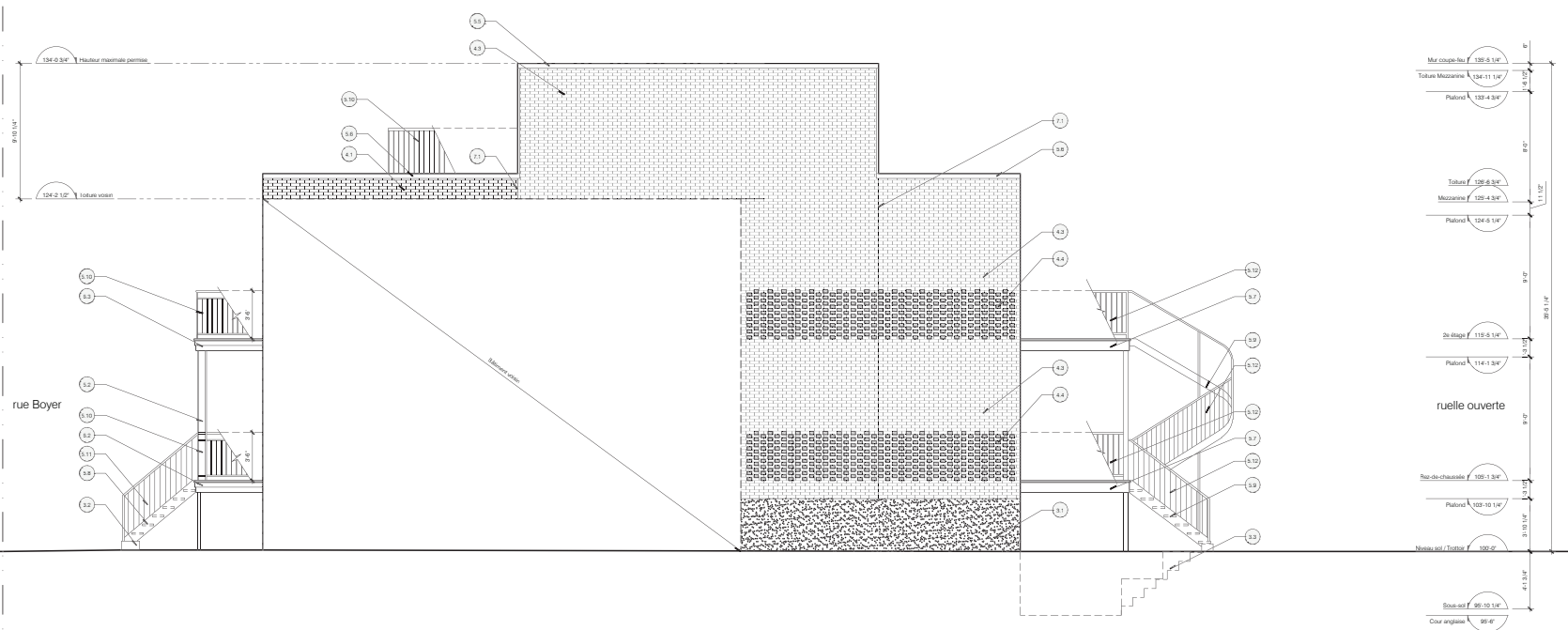


NOM DU PROJET
7241 Boyer
 nouvelle construction
 7241, rue Boyer
 Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN
RÉAMÉNAGEMENT
 élévation latérale D

ÉMISSION
PERMIS RÉVISÉ
 17 juillet 2017

NUMÉRO DE PROJET 15-454
 NUMÉRO DE PAGE
 CONCEPTION J.-L. Hamelin **A203**
 VÉRIFICATION J.-L. Hamelin NB DE PAGES 10



1 ÉLÉVATION LATÉRALE D
 1/4" = 1'-0"

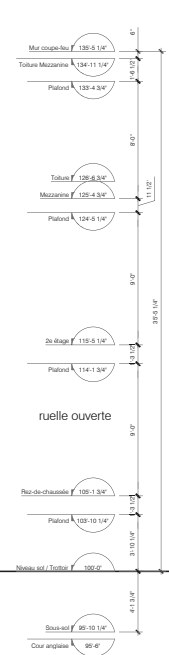
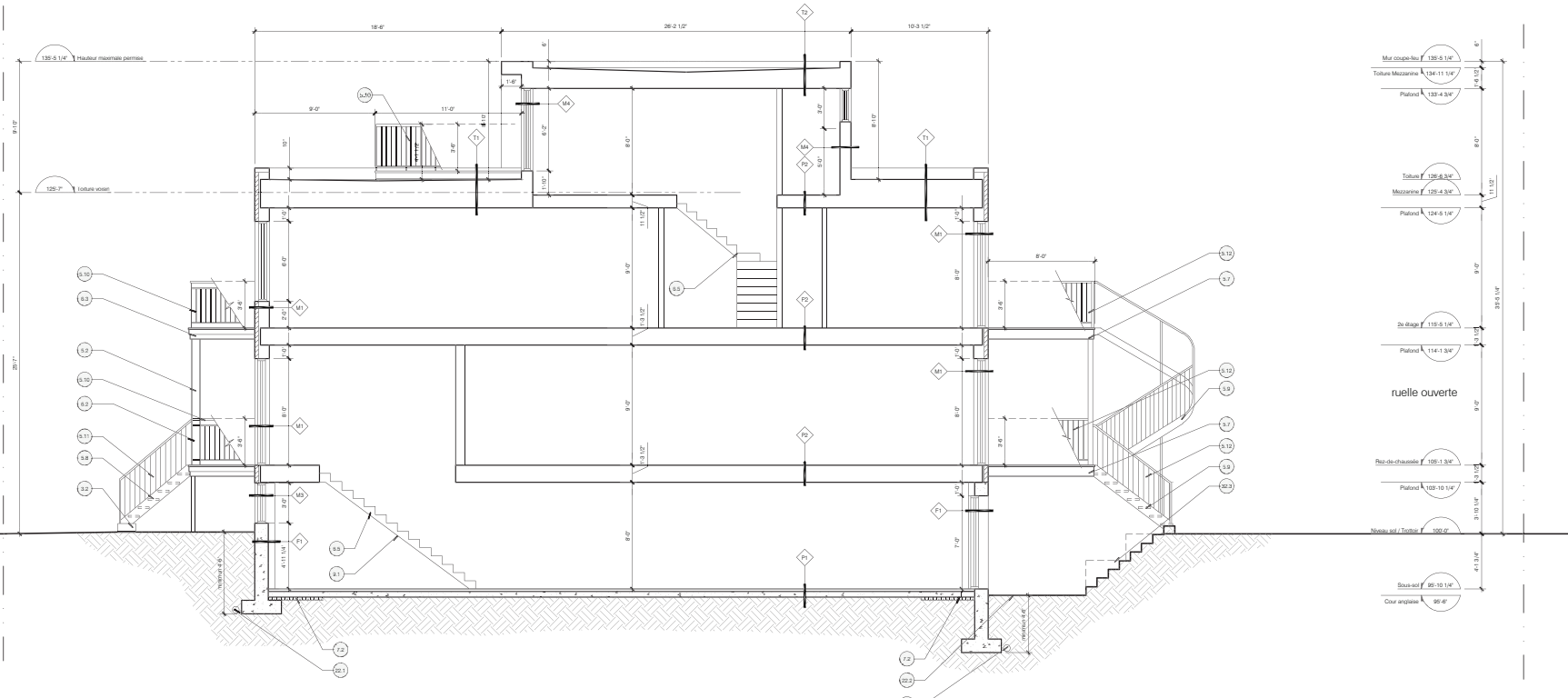
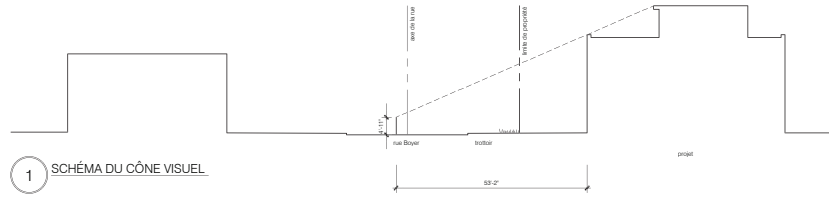
NE PAS CONSTRUIRE
 AVEC CES PLANS

Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1171010027
Date : 8 août 2017



2 COUPE LONGITUDINALE
1/4" = 1'-0"

NE PAS CONSTRUIRE
AVEC CES PLANS

MAÎTRE D'OUVRAGE
Les Entreprises Conik
a/s Nicola Padulo
7277, rue Berri
Montréal (Québec)
514.992.5768

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
Ingcon consultants
Nelson Vieira Couto ingénieur
4051, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2W 1Y7
T. 514.439.4399 C. 514.912.1922

ENTREPRENEUR
Les Entreprises Conik
9300-8654 Québec inc.
rtq 5663-3084-01
7277, rue Berri
Montréal (Québec)
514.992.5768

#	ÉMISSION	DATE
01	Pour permis de construction	11/04/17
02	Pour permis de construction révisé	29/06/17
03	Pour permis de construction révisé	18/07/17

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.



NOM DU PROJET
7241 Boyer
nouvelle construction
7241, rue Boyer
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN
RÉAMÉNAGEMENT
coupe longitudinale

ÉMISSION
PERMIS RÉVISÉ
17 juillet 2017

NUMÉRO DE PROJET 15-454
CONCEPTION J.-L. Hamelin
VÉRIFICATION J.-L. Hamelin

NUMÉRO DE PAGE 15-454
NB DE PAGES 10

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE
DÉMOLITION

DÉCISION NUMÉRO : **CD17-14**

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Requérant : 9300-8654 QUEBEC INC.

Immeuble visé : 7241, rue Boyer

Demande de permis : 3001298715

DÉCISION SUITE À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE TENUE LE 7 AOÛT 2017, À 18H00, AU 405, AVENUE OGILVY, 2^E ÉTAGE, MONTRÉAL, À LAQUELLE ASSISTENT MONSIEUR CLAUDE COUILLARD, AINSI QUE MESDAMES LUCIE GRANGER ET PAULETTE TAILLEFER, SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANTZ BENJAMIN, FORMANT LE QUORUM.

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction pour un bâtiment situé au 7241, rue Boyer, portant le numéro 3001298720;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a publié un avis dans le Journal Le Devoir, édition du 20 juillet 2017, annonçant la tenue d'une séance du comité d'étude des demandes de démolition conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007)*;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été affiché devant le bâtiment visé à compter du 20 juillet 2017, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007)*;

CONSIDÉREANT QUE les orientations du Plan d'urbanisme prévoient le type d'usage souhaité dans le cadre du programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QU'aucun locataire avec bail n'occupe le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a soumis un programme de réutilisation du sol dégagé à la satisfaction des membres;

CONSIDÉRANT QUE le comité a tenu une séance publique le 7 août 2017 et qu'à cette occasion, toute personne intéressée pouvait être entendue;

Il est

**Proposé par Claude Couillard
Appuyé par Lucie Granger**

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la démolition du bâtiment situé au 7241, rue Boyer suite à la demande de permis de démolition portant le numéro 3001298715, déposée le 12 avril 2017, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA04-14007)

ET

D'APPROUVER le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé visant la construction d'un bâtiment de 2 étages, avec construction hors toit et sous-sol, abritant quatre logements et occupant au plus 50% de la surface du terrain.

RENDUE À MONTRÉAL, LE 7 AOÛT 2017.

Le président de la séance,

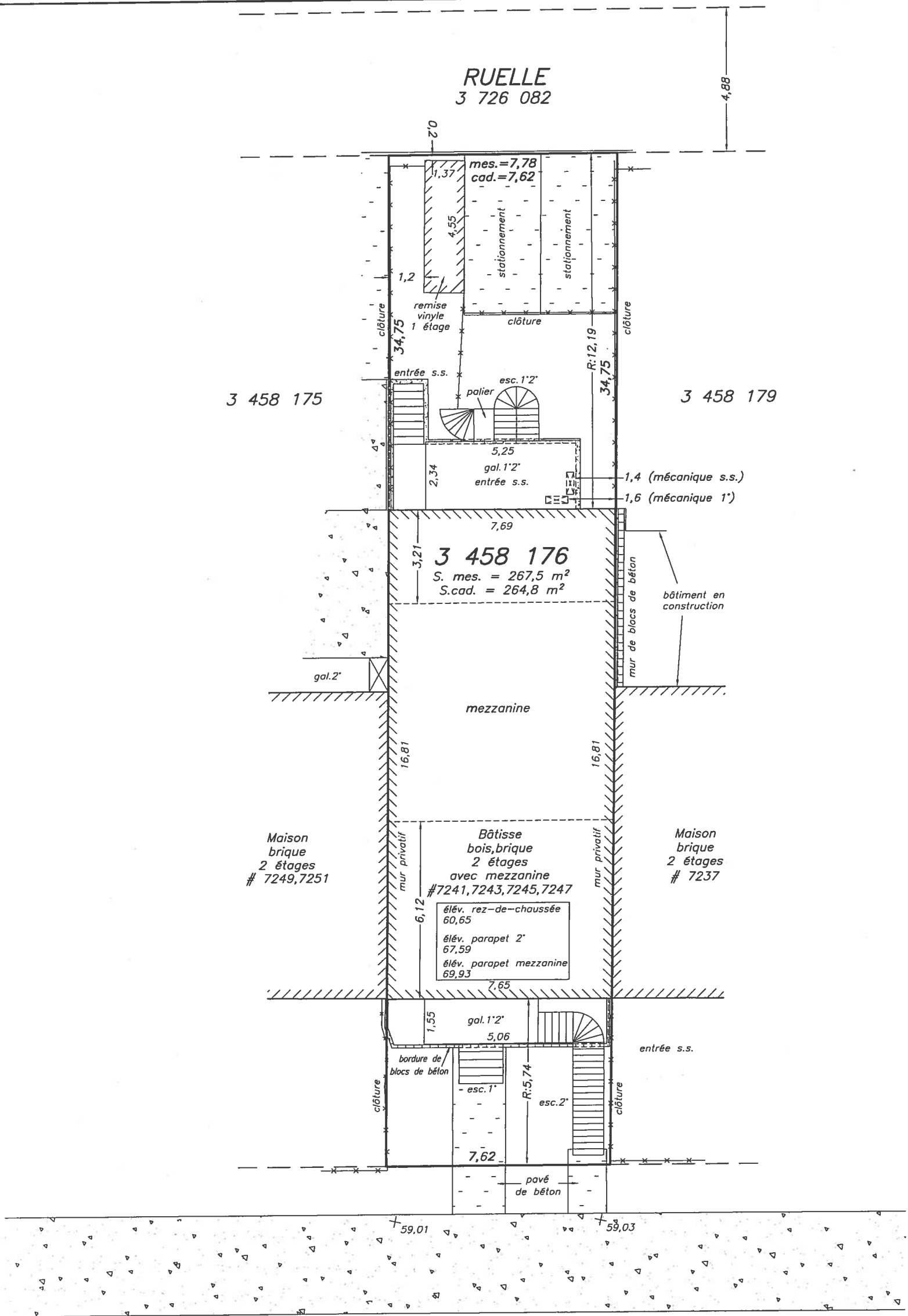
La secrétaire de la séance,

(*signé*)
FRANTZ BENJAMIN
conseiller de la ville – district de Saint-Michel

(*signé*)
ANNIE ROBITAILLE
inspectrice du cadre bâti

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE
DÉMOLITION

DÉCISION NUMÉRO : **CD17-14**





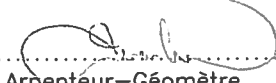
RUE BOYER
3 460 244

Les élévations sont géodésiques

Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font partie intégrante du présent certificat de localisation. Préparés pour des fins de vente et/ou prêt hypothécaire imminents, ils ne devront pas être utilisés ou invoqués sans l'autorisation écrite du soussigné.

Mesuré:
R: au revêtement.
F: à la fondation

PLAN ACCOMPAGNANT LE CERTIFICAT DE LOCALISATION

 <p>PLG INC. ARPENTEURS GÉOMÈTRES</p>	<p>3285, boul. St-Martin Est Bureau 104 Laval, Québec H7E 4T6</p>	<p>Lot(s): 3 458 176</p>
	<p>Tél.: (450) 661-2360 Télécop.: (450) 661-8855 courriel: plg@arplg.com www.arplg.com</p>	<p>Cadastre: du Québec</p>
<p>Levé terrain le: 16 août 2018</p>	<p>Laval, le 20 août 2018 Levé & Dressé par:</p>	<p>Circonscription Foncière: Montréal</p>
<p>Copie conforme à l'original Le, 21 août 2018</p>	<p> Jean Girard, a.-g.</p>	<p>Municipalité: Ville de Montréal</p>
<p> Arpenteur-Geomètre</p>	<p>(arrondissement de Villéray-Saint-Michel-Parc-Extension)</p>	<p>Dessin: G7375-3458176.dwg ZONE: 0300</p>
<p>Échelle: 1:150</p>	<p>SI</p>	<p>Dessiné par: D.P.</p>
<p>Minute: 18315</p>	<p>Dossier: G-7375</p>	

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

1° objectif 1 : favoriser un projet de construction qui s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, qui contribue à la définition de la rue et qui améliore le cadre bâti existant.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

- a) l'immeuble projeté doit contribuer à assurer une continuité et une consolidation du cadre bâti existant;
- b) le gabarit du nouvel immeuble doit s'harmoniser au gabarit des bâtiments environnants;
- c) l'implantation et l'alignement de la nouvelle construction doivent refléter les caractéristiques des bâtiments présents dans le milieu d'insertion;
- d) l'aménagement de la cour avant du bâtiment doit contribuer au paysage de rue et favoriser le verdissement ainsi qu'une expérience piétonne continue et enrichissante;
- e) le projet doit prendre en considération le caractère des bâtiments existants dans le milieu d'insertion, notamment en ce qui a trait aux niveaux des planchers, aux matériaux de parement, aux couronnements, aux saillies, à la localisation et aux types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ainsi qu'aux ouvertures;
- f) le traitement architectural d'une nouvelle construction doit s'inspirer des caractéristiques architecturales dominantes du secteur tout en adoptant un langage architectural contemporain;
- g) lorsque le bâtiment est projeté sur un terrain de coin, il doit être pensé de manière à marquer et dynamiser l'intersection;
- h) la maçonnerie doit être privilégiée comme matériau de parement pour les façades visibles de la voie publique;
- i) les caractéristiques des espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) doivent être compatibles à celles des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion;
- j) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, la forme et le traitement architectural de l'immeuble doivent s'inspirer des caractéristiques des autres bâtiments de même nature, notamment en ce qui a trait aux proportions des vitrines et à la hauteur du rez-de-chaussée;
- k) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, le traitement de la transition entre le rez-de-chaussée commercial et les logements à l'étage doit être articulé de manière à en permettre une lecture efficace.

2° objectif 2 : le nouveau bâtiment doit être conçu de manière à limiter ses impacts sur le voisinage.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

- a) lorsqu'applicable, l'aménagement des cours latérales et arrière doit préconiser le verdissement en plus de s'intégrer à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme (notamment : courettes);
- b) les impacts liés au gabarit du nouveau bâtiment et ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines doivent être minimisés;
- c) lorsqu'applicable, la nouvelle construction doit tendre à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et aménagements paysager) de manière à préserver la qualité des milieux de vie;
- d) l'ajout de tout équipement mécanique sur une façade latérale, arrière ou au toit, doit se faire de manière à respecter la quiétude du voisinage et à en limiter les impacts visuels;
- e) les accès aux aires de stationnement doivent être localisés et aménagés de manière à minimiser les impacts sur la propriété et dans le voisinage;
- f) lorsque requis, un espace suffisant dédié à la collecte des matières résiduelles doit être prévu sur la propriété privée.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 septembre 2017

Résolution: CA17 14 0308

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer. Demande de permis 3001298720.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Quadreplex Boyer » préparés par Rouge architecture, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 août et visant la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située au 7241-7247, rue Boyer aux conditions suivantes :

- que les garde-corps en façade soient en fer forgé ou en aluminium soudé;
- que les colonnes de soutien pour le balcon du deuxième étage soient éliminées;
- que les fenêtres de l'élévation arrière de la construction hors toit soient agrandies pour briser la monotonie et bonifier la ventilation naturelle à l'intérieur des lieux;
- qu'aucun élément mécanique ne soit installé en façade et sur le toit de la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1171010027


Anie SAMSON

Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 septembre 2017



2018-07-06 15:30



2018-07-06 15:45

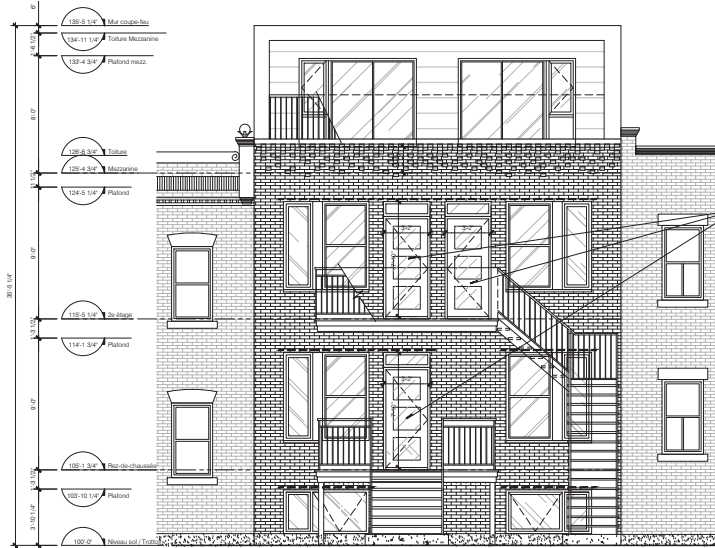
Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

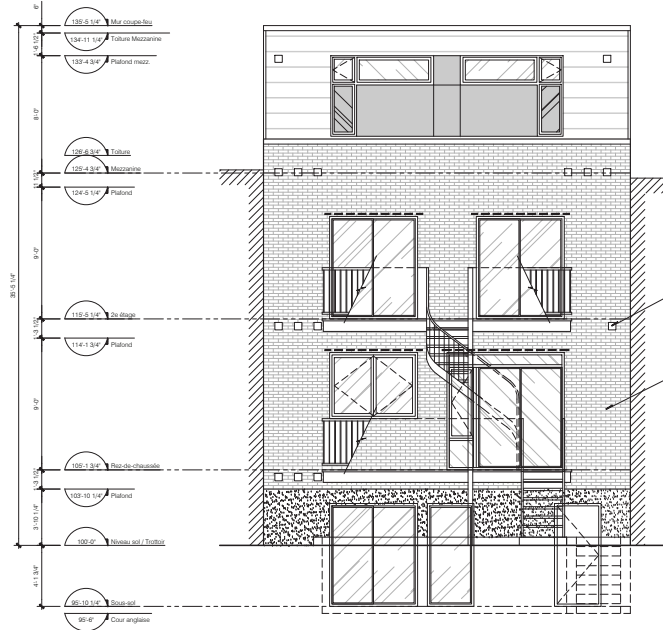
Ville de Montréal

GDD : 1181010028

Date : 8 avril 2019



1 ÉLÉVATION AVANT
1/4" = 1'-0"



2 ÉLÉVATION ARRIÈRE
1/4" = 1'-0"

NE PAS CONSTRUIRE
AVEC CES PLANS

REVISIONS	DATE
01 Pour permis de transformation	13/06/18
02 Pour permis de transformation révisé	19/10/18
03 Pour permis de transformation révisé	02/11/18
04 Pour permis de transformation révisé	16/11/18

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction.

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.



NOM DU PROJET

Quatreplex Boyer
corrections au permis de construction

7241, rue Boyer
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

PROPOSITION
élévations avant et arrière

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ
16 novembre 2018

NUMÉRO DE PROJET NUMÉRO DE PAGE
15-454

CONCEPTION
J-L Hamelin

A201

VÉRIFICATION
J-L Hamelin

NB DE PAGES
11

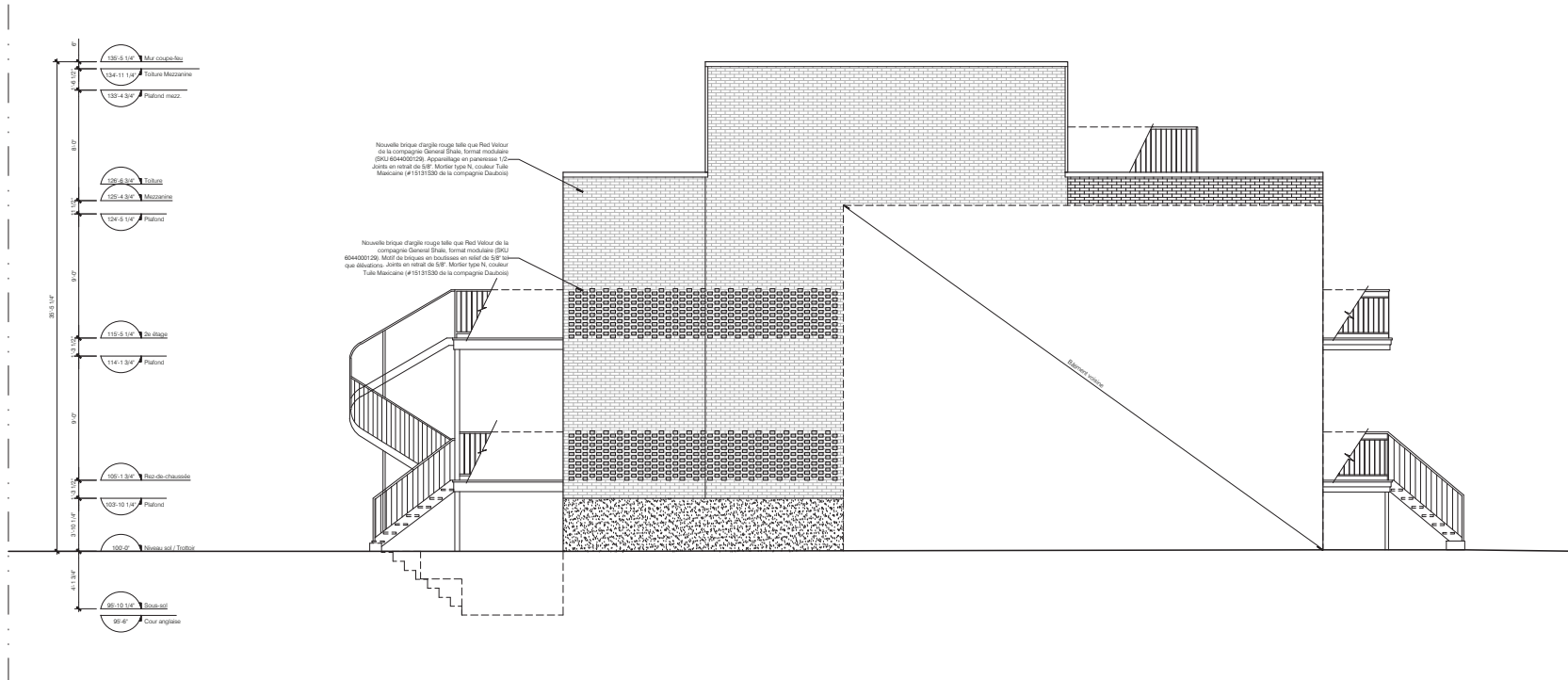
Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1181010028

Date : 8 avril 2019



1 ÉLÉVATION LATÉRALE G
1/4" = 1'-0"

NE PAS CONSTRUIRE
AVEC CES PLANS

#	ÉMISSION	DATE
01	Pour permis de transformation	13/06/18
02	Pour permis de transformation révisé	19/10/18
03	Pour permis de transformation révisé	02/11/18
04	Pour permis de transformation révisé	16/11/18

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction.

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.



Quatreplex Boyer
corrections au permis de construction

7241, rue Boyer
Montréal (Québec)

PROPOSITION
élévation latérale gauche

PERMIS RÉVISÉ
16 novembre 2018

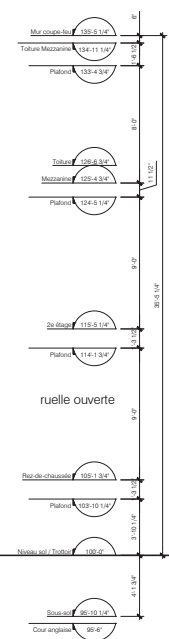
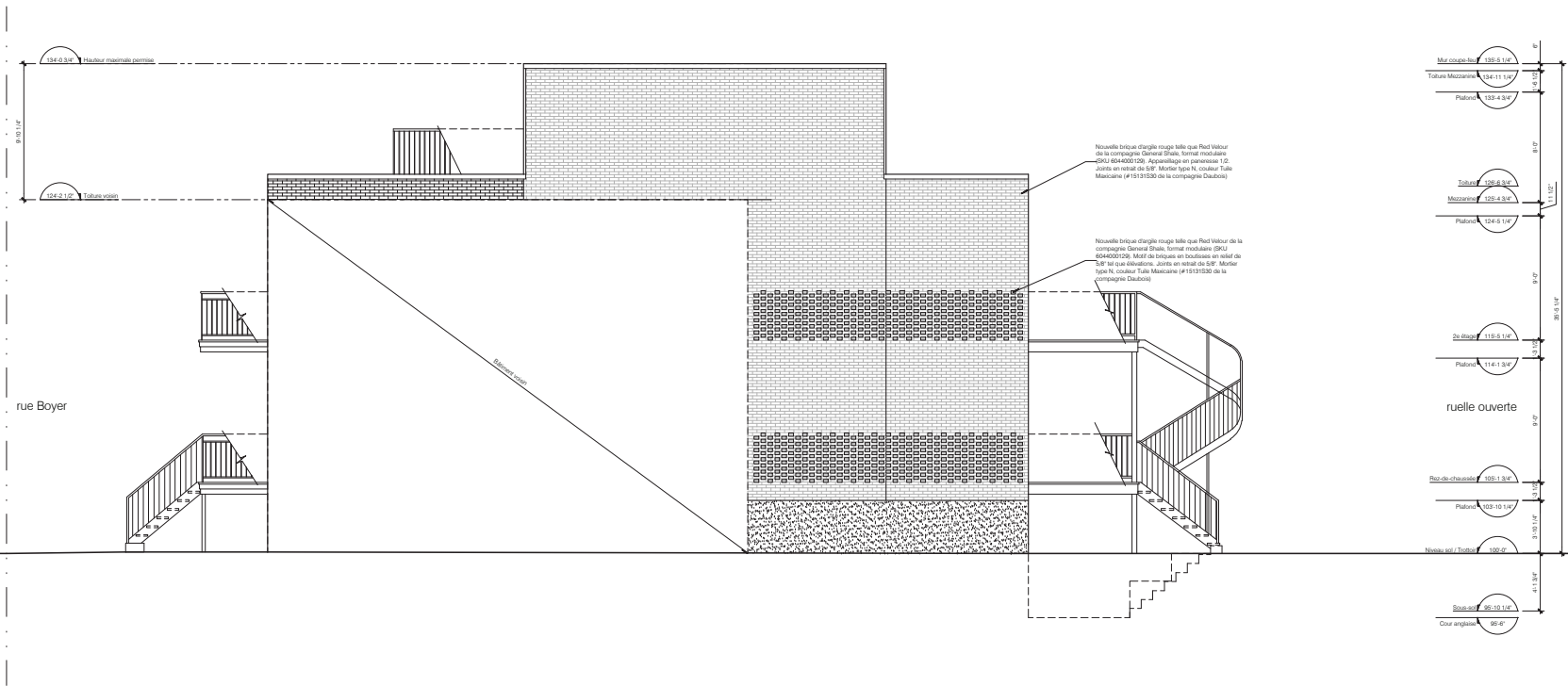
Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1181010028

Date : 8 avril 2019



1 ÉLÉVATION LATÉRALE D
1/4" = 1'-0"

**NE PAS CONSTRUIRE
AVEC CES PLANS**

REVISIONS	#	ÉMISSION	DATE
01	Pour permis de transformation		13/08/18
02	Pour permis de transformation révisé		19/10/18
03	Pour permis de transformation révisé		02/11/18
04	Pour permis de transformation révisé		16/11/18

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction.

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.



NOM DU PROJET
Quatreplex Boyer
corrections au permis de construction

7241, rue Boyer
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN
PROPOSITION
élévation latérale droite

ÉMISSION
PERMIS RÉVISÉ
16 novembre 2018

NUMÉRO DE PROJET 15-454
CONCEPTION J-L Hamelin
VÉRIFICATION J-L Hamelin
NUMÉRO DE PAGE 11
NB DE PAGES 11

Service de l'urbanisme et de la mobilité

Direction de l'urbanisme

Division de la planification urbaine

303, rue Notre-Dame Est, 5^e étage

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

MESURES DIFFÉRENTES – CONSTRUCTION

No. de référence : 19-392-01

Requérant : M. Jean-Lou Hamelin, arch.

Adresse du bâtiment : 7241-47, rue Boyer

Arrondissement : Villeray – St-Michel – Parc Extension

Numéro de la demande de permis : (3001453994, 15 août 2018)

Date de la rencontre du comité : 22 février 2019

Membres du comité : Yves Monty, Daniel Potvin, Alexis Naylor et Luc Bertrand

Personnes présentes : s/o

Objet de la demande :

Suite à la construction d'un bâtiment résidentiel contigu de deux étages + mezzanine et de quatre logements, il a été constaté que l'escalier hélicoïdal arrière avait été remplacé par un escalier ayant 10 marches droites et 6 marches rayonnantes permettant de tourner de 180 degrés. Comme cet escalier n'est pas conforme à l'article 9.8.4.5. du CNB 2005 modifié, on nous demande de l'accepter tel quel.

Décision du comité :

Le Comité accepte la proposition d'avoir un escalier hélicoïdal combinant des marches rectangulaires avec des marches rayonnantes permettant de tourner à 180 degrés. Ce type d'escalier sera autorisé dans la modification à venir du Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (11-018). Le Comité tient à préciser que le nombre de marches rayonnantes, pour tourner à 180 degrés, devrait être préférablement de 7 pour maintenir une profondeur de marche semblable à celle des marches rectangulaires.

Sous réserve de la présente décision, les travaux devront être exécutés conformément aux normes et à la réglementation en vigueur. La décision ne concerne que la demande en titre et ne doit pas être interprétée systématiquement comme un critère d'approbation ni ne créer de précédent pour d'autres cas similaires.

En foi de quoi, dûment autorisé, je confirme l'acceptation de la demande, ce 28 février 2019 à Montréal.

Luc Bertrand

Pour le comité des mesures différentes

Ville de Montréal

6.6. PIIA : 7241, rue Boyer	
Présenté par	Invités
Clothilde-Béré Pelletier Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0308 de ce conseil en date du 5 septembre 2017 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.	
Commentaires	
<p>Les commentaires ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parement de maçonnerie du mur arrière qui ne respecte pas les plans d'origine déposés et approuvés par le CCU et le conseil d'arrondissement - L'impact négatif au niveau environnemental (écologique) d'exiger le remplacement du revêtement extérieur - L'historique des discussions entre le requérant et l'arrondissement afin de s'assurer que le requérant respecte les plans déposés 	
CCU2018-10-09-PIIA05	Résultat : Refusé
<p>CONSIDÉRANT</p> <p>L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le PIIA;</p> <p>Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les portes d'entrée en façade; - la largeur modifiée des balcons à l'arrière. <p>Puis, ils émettent un avis défavorable concernant les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation d'un parement métallique sur l'élévation arrière et recommandent que soit installée la brique qui a été autorisée par la résolution CA17 14 0308; - les conduits de sortie de ventilation qui ont été installés sur l'élévation arrière et recommandent qu'ils soient remplacés par d'autres dont la couleur soit celle prévue initialement, c'est-à-dire en acier galvanisé, ou qu'ils soient d'une teinte qui s'harmonise avec celle de la brique. <p>Il est proposé par Christophe-Hubert Joncas appuyé par Katherine Routhier</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité.</p>	